

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
<p>→ Pour mémoire, il est possible que des zones « multi-enjeux » soient identifiées c'est-à-dire qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeu fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs indicateurs d'objectifs environnementaux et leur cible, constituant un motif important justifiant sa mise en place en priorité.</p>		
<p>D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les <b>habitats rocheux intertidaux</b>, notamment par la pêche à pied</p>	<p>D01-HB-OE03-ind1 Surface d'<b>habitats rocheux intertidaux</b> sensibles situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la surface des <b>habitats rocheux intertidaux*</b> en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le <b>périmètre précis</b> sera <b>défini après concertations locales</b>, dans le secteur suivant :</p> <p>- <b>Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde)</b>, où plusieurs <b>habitats rocheux intertidaux</b> sont identifiés à <b>enjeu fort</b> par l'annexe 5c du DSF SA.</p> <p>*Champs de blocs, bancs de moules intertidaux, ceintures à cystoseires ou trottoirs à lithophyllum</p>
<p>D01-HB-OE04 Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (<b>hermelles</b>) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p>	<p>D01-HB-OE04-ind1 Proportion de surface de bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (<b>hermelles</b>) constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire, située dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface des bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (<b>hermelles</b>) constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire située en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le <b>périmètre précis</b> sera <b>défini après concertations locales</b>, dans le secteur suivant :</p> <p>- <b>Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde)</b>, où les <b>hermelles</b> sont identifiées à <b>enjeu majeur</b> par l'annexe 5c du DSF SA.</p>
<p>D01-HB-OE06 Réduire les perturbations physiques sur les <b>habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux</b> notamment dans la zone des 3 milles</p>	<p>D01-HB-OE06-ind1 Proportion de surface d' <b>habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux</b> situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface des <b>habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux</b> située en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le <b>périmètre précis</b> sera <b>défini après concertations locales</b>, dans le secteur suivant :</p> <p>- <b>Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde)</b>, où des <b>habitats sédimentaires subtidaux</b> à <b>enjeu majeur</b> et <b>d'autres</b> à <b>enjeu fort</b> sont identifiés par l'annexe 5c du DSF SA.</p>
<p>D01-HB-OE10 Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des <b>habitats profonds (Écosystèmes Marins Vulnérables - EMV)</b> et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières</p>	<p>D01-HB-OE10-ind3 Proportion de surface d'<b>EMV</b> connus située dans des zones de protection forte</p>	<p>100 % des sous-zones récifs du site Natura 2000 « Mers Celtiques – talus du Golfe de Gascogne ».</p> <p>Tendance à la hausse pour les autres <b>Écosystèmes Marins Vulnérables (dit EMV)</b></p>
<p>D01-OM-OE06 Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des <b>oiseaux marins</b> au niveau de leurs <b>zones d'habitats fonctionnels</b></p>	<p>D01-OM-OE06-ind3 Surface de <b>zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran</b> situées dans des zones de protection forte</p>	<p>Tendance à l'augmentation de la surface de <b>zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran</b> en zone de protection forte,</p> <p>en particulier :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p> <p>- Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p>

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
<p>→ Pour mémoire, il est possible que des zones « multi-enjeux » soient identifiées c'est-à-dire qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeu fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs indicateurs d'objectifs environnementaux et leur cible, constituant un motif important justifiant sa mise en place en priorité.</p>		
<p>D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des <b>habitats</b> génériques et <b>particuliers</b> liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p>	<p>D06-OE02-ind2 Proportion de surface de chaque <b>habitat particulier</b> situé dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface de chaque <b>habitat particulier*</b> en protection forte, avec au minimum une zone de protection forte, dont le <b>périmètre précis</b> sera <b>défini après concertations locales</b>, dans chacun des secteurs suivants :</p> <p>- <b>Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde)</b> dans ce secteur, parmi les <b>habitats particuliers</b> désignés par cet indicateur, les <b>Hermelles</b> sont identifiées à <b>enjeu majeur</b>, les <b>Herbiers de zostères naines</b>, les <b>Huitres plates</b> et les <b>Prés salés atlantiques</b> sont identifiées à <b>enjeu fort</b> par l'annexe 5c du DSF SA.</p> <p>- <b>Secteur 24 (Bassin d'Arcachon)</b> dans ce secteur, parmi les <b>habitats particuliers</b> désignés par cet indicateur, les <b>Herbiers de zostères naines</b> sont identifiées à <b>enjeu majeur</b> par l'annexe 5c du DSF SA.</p> <p>* Bancs de maërl, Bancs de moules intertidaux, Bancs de moules subtidaux, Banquette à lanices, Herbiers de zostères naines, Herbiers de zostères marines, Hermelles, Huitres plates, Laminaires, Prés salés atlantiques, Végétation pionnière à salicornes</p>
<p>D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des <b>estuaires</b> et des <b>lagunes côtières</b></p>	<p>D07-OE03-ind1 Pourcentage des <b>estuaires</b> situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation du pourcentage des <b>estuaires</b> situés dans des zones de protection forte.</p>
	<p>D07-OE03-ind2 Pourcentage des <b>lagunes côtières</b> situées dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation du pourcentage des <b>lagunes côtières</b> situées dans des zones de protection forte,</p> <p>en particulier :</p> <p>- Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p>